



PROPOS HÉRÉTIQUES EN 1532

Jean Dormel de Brienne-la-Vieille, prisonnier, est extrait de sa prison et amené à l'auditoire, en 1532.

Le promoteur expose qu'il est excommunié depuis trois ou quatre ans et que depuis cette époque, il n'a pas reçu le corps du Christ.

Quelqu'un lui reprochant sa mauvaise vie et lui représentant qu'il était en danger de damner son âme, il répondit « Nous n'avons d'âme ne que les chevaux ».

Le promoteur requiert contre lui la prison perpétuelle et l'exposition à l'échelle.

L'accusé avoue qu'il n'a pas reçu la communion à Pâques, non plus qu'aux Pâques précédentes parce qu'il était excommunié et qu'il n'avait pas d'argent pour obtenir son absolution.

Il nie avoir tenu le propos qui lui est attribué.

Il est remis en prison.

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, page 434